Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260428-2026_04_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18h30

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia,

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 20 avril 2026 Date d'affichage : 20 avril 2026

2026-04-09 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame Le Maire expose aux membres du conseil que suite à la prise de compétence « assainissements collectifs » par la communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB), le budget annexe assainissement de la commune a été clôturé.
Il convient donc de reprendre dans le budget communal le montant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement constatés à la clôture de ce budget annexe, à savoir :

- Pour la section de fonctionnement : excédent de 15 492.78 €
- Pour la section d'investissement : déficit cumulé de 4 102.41 €

Elle propose donc les écritures de rattachement ci-dessous sachant que ces excédents seront reversés à la CCKB :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 : excédent antérieur reporté		+ 15 492.78
65 : Autres charges de gestion courante c/65888 : Autres subventions exceptionnelles	+ 15 492.78	
TOTAUX	**+ 15 492.78**	**+ 15 492.78**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES		INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
c/ 1068 : excédent fonctionnement capitalisé		+ 4102.41		**001 Déficit d'investissement reporté**	+ 4102.41	
TOTAUX		**+ 4102.41**		**TOTAUX**	**+ 4102.41**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE ces décisions modificatives budgétaires pour le budget communal

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR